



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2020

Le mercredi 16 septembre 2020, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le 11 septembre 2020 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 16

Membres présents :

M. DELVA Bruno ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda.

Membres excusés : Mme GERMAIN Laurence a donné pouvoir à M. DUFEU ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard a donné pouvoir à Mme HUCHET ; M. BOUVET Yann a donné pouvoir à M. BEUNEL ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA ; M. JUGUET François-Xavier.

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2122-23 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil municipal ; ainsi, il indique qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés :

- 38 rue de Combourg
- 5 place Pierre Poupard
- 8 rue des écoles
- 13 rue Pierre Landais
- 8 rue Joseph Aubert

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal adopte le règlement intérieur qui fixe l'organisation interne de l'assemblée et son fonctionnement, il s'appliquera jusqu'à l'établissement d'un nouveau règlement.

❖ Communauté d'agglomération

Commissions thématiques du Conseil Communautaire : Demandent à faire partie de la commission

- « Développement économique, emploi et formation » : Gérard TRUFFAULT ;
- « Transition écologique » : Laurence GERMAIN ;
- « Santé et solidarité » : Lisiane HUET et Agnès GOHEL ;
- « Mobilités » : Bruno DELVA ;
- « Habitat et logement » : Lisiane HUET ;
- « Finances » : Philippe COQUELIN ;
- « Sports » : Claude DONVAL ;
- « Jeunesse » : Maryse HUCHET ;
- « Culture, Tourisme, Patrimoine » : Maryse HUCHET et Christelle GAULARD.
- « Usage numériques » : Laurence GERMAIN

Certificats d'Economies d'Energie

Le maire indique que les actions d'économies d'énergie (CEE) menées par les communes peuvent donner lieu à la délivrance de Certificats d'Economies d'Energie. Leur valorisation financière à l'échelle communale étant complexe, le Conseiller en Energie Partagé peut accompagner la commune pour maximiser le potentiel et la valorisation financière des CEE des opérations communales. Il assure la gestion et la vente des CEE et Vitré Communauté reverse les recettes à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer avec Vitré communauté la convention relative à la collecte et à la vente des CEE.

Réseau des bibliothèques

Le Maire rappelle que la commune, par convention, adhère au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté. La convention ne mentionne plus les correspondants pour autant ceux-ci sont indispensables au fonctionnement du réseau et doivent être désignés.

Sur proposition du maire le Conseil municipal à l'unanimité nomme Maryse HUCHET et Aurélie ROUAULT respectivement correspondant élu et technique.

Recensement des projets

Le maire indique à l'assemblée que la communauté d'agglomération demande que soient recensés les projets envisagés au cours du mandat, afin de préparer les prochaines contractualisations avec les financeurs (Etat, Région, Département), d'accompagner les projets des communes, de préparer le prochain pacte financier.

Sur proposition du maire le tableau suivant sera proposé à Vitré Communauté :

	Nature du projet	Coût estimé
1	Liaison douce	184 842€ TTC
2	Réhabilitation rue des Hauts d'Izé	377 851€ TTC
3	Plateforme multisport	120 000€ HT
4	Vestiaire Terrain des sports	315 000€ HT
5	Aménagement Parc de la Chavaigne	60 000€ HT
6	Désenclavement Place Pierre Poupard	1 000 000€ HT
7	Vestiaire Services techniques	90 000€ HT
8	Médiathèque	400 000€ HT
9	Aménagement prairie inondable	40 000€ HT
10	Aménagement carrefour de la Haie d'Izé	500 000€ HT
11	Extension Maison de santé	300 000€ HT

Suite à la réunion de la commission animée par M.DONVAL, le maire propose que 2 groupes de travail soient créés :

- l'un relatif au Terrain des sports qui devra questionner les associations sur leurs besoins en vestiaires ; réfléchir à l'implantation d'un terrain multisport.....
- l'autre dédié au parc de la Chavaigne, aux aménagements à y apporter : aire de jeux pour les plus jeunes, agrès de plein air...

Le lieu d'implantation d'un terrain multisport suscitant de nombreux échanges au sein de l'assemblée, le maire propose que les deux groupes de travail étudient cette question.

❖ Sécurité rue de l'Etang et rue du Château

Suite à la demande conjointe de l'OGEC et du directeur de l'école St Etienne des Eaux, le Conseil municipal accepte d'étendre la zone 30 aux rues du Château et de l'Etang, et de tracer un passage piétons à la sortie du parking sur la voie qui mène au terrain des sports.

❖ Rentrée scolaire

L'école Lucie Aubrac compte 153 élèves et 8 classes

TPS PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10(+4)	18	22	19	20	23	21	20

L'école Saint Etienne des eaux compte 158 élèves et 6 classes

TPS-PS-MS-GS	TPS – PS –MS -GS	CP –CE1	CE1 – CE2	CM1	CM2
29 (+3)	31 (+1)	26	26	20	26

Le restaurant scolaire sert 210 à 220 élèves chaque jour ; le centre de loisirs accueille 35 enfants le mercredi

Rentrée des associations

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid 19, le Maire indique aux élus que la priorité est de protéger les personnes à risques. D'un point de vue purement statistique, plus de 90 % des morts du virus ont plus de 65 ans, la collectivité doit protéger les plus de 65 ans et cela justifie les différences de traitements entre les activités « Jeunes » et celles des « personnes âgées » dont l'organisation est déconseillée.

Concernant les mises à disposition d'équipements communaux, il revient à chaque association d'appliquer le protocole édicté par sa fédération, à défaut celui de la commune.

❖ Personnel communal

Modification du tableau des effectifs :

Afin de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade et compte tenu de modifications dans les plannings de 2 agents, le conseil municipal accepte de modifier le tableau des effectifs et décide de

- Transformer de l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} cl à temps complet en emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- Augmenter durée de l'emploi d'adjoint d'animation de 28 h hebdo annualisées et de la fixer à 33 heures ;
- Créer un poste d'adjoint d'animation d'une durée de 30 h ;
- Supprimer le poste d'adjoint technique d'une durée de 28 h ;

Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : Convention pour l'utilisation des services facultatifs

Le CDG 35 est un établissement public local à caractère administratif qui assure des missions obligatoires : tenue des dossiers individuels, instances médicales, secrétariat des instances consultatives et des missions facultatives de conseil et d'assistance en matière de gestion du personnel. Par convention, La commune utilise les services du CDG 35 pour la réalisation des paies, la médecine professionnelle et la gestion du contrat d'assurance. Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'utilisation des services facultatifs.

Règlement de formation du personnel communal – remboursement des frais de déplacement

Le règlement de formation du personnel communal a été validé en 2016, modifié en 2018, il prévoit les modalités de départ en formation des agents et de remboursement des frais qu'ils peuvent engager.

Au 1^{er} janvier 2020, le taux des indemnités kilométriques a été revalorisé de 17 % , les frais de repas passent de 15,25 à 17,50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme qu'il sera accordé des indemnités de mission aux agents communaux appelés à se déplacer pour des raisons professionnelles, que les indemnités kilométriques seront

versées aux agents dans la limite des taux fixés par les arrêtés ministériels en vigueur à ce sujet et que les indemnités de repas et d'hébergement seront versées au réel dans la limite des montants fixés par les arrêtés ministériels en vigueur à ce sujet. Le règlement de formation sera mis à jour de ces éléments.

❖ **Landes Communales**

La parcelle communale L 0360 mise en location à M. Jean Pierre BUSSON est pour partie mise en culture avec les parcelles L 0845 P et L 0359 et pour partie avec les parcelles L 0845P et L 0361 exploitées par M.BUSSON. Ce dernier cessant son activité, la parcelle L 0360 doit être remise en location et ne peut l'être qu'au repreneur de M. BUSSON, à savoir M Jean Paul HUET. Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en location la parcelle L 0360 à M. Jean Paul HUET au 1^{er} janvier 2020.

❖ **Service de l'assainissement collectif : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service**

Après avoir pris connaissance des différents éléments figurant dans le rapport établi par Labocéa et présentés par le maire, le Conseil Municipal valide le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2018.

❖ **Affaires diverses**

Le maire informe l'assemblée que 2 demandes d'abattage d'arbres ont été instruites et validées :

- l'une à Bon Secours a suscité la réaction des habitants, de fait après rendez-vous sur place il a été convenu d'abattre les 6 chênes les plus fragiles et de conserver les plus jeunes ;
- l'autre sur les landes communales pour permettre la réunion de 2 parcelles, les 2 plus vieux seront conservés et 12 seront plantés le long du ruisseau.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2020 et à l'estimatif réalisé par les services de Vitré Communauté, la commission propose d'effectuer des travaux de modernisation de voirie dans les lieux-dits suivants : La Basse Barre - La Forge - La Goupillère - La Petite Forterie - Le Breil - Levenais ; une consultation sera lancée.